

# Recommandations pour la prévention et le contrôle des infections associées aux spas capillaires

## Spas capillaires

Les spas capillaires (*halo head spas*) sont présentés comme un traitement contre la sécheresse et l'excès de sébum du cuir chevelu, les pellicules, et comme un moyen de favoriser la relaxation, la réduction du stress et le bien-être général. Typiquement, les modèles actuels sont munis d'un tuyau d'alimentation avec de nombreux trous sur toute sa longueur qui génère des jets d'eau, ou bien d'un bec allongé formant un rideau d'eau. Certains modèles peuvent inclure un chauffe-eau ainsi qu'un réservoir et/ou un dispositif de recirculation de l'eau depuis l'évier ou le réservoir.



## Risques liés à l'utilisation

Les modèles dans lesquels l'eau s'écoule dans un évier pour se déverser dans un réservoir de recirculation ou la faire recirculer depuis l'évier lui-même créent des conditions propices à la prolifération de *Legionella* et d'autres agents pathogènes. Les clients et le personnel exposés à un écoulement ou à des gouttelettes d'eau contaminée près des muqueuses du visage et des voies respiratoires courent un risque d'infection.



## Recommandations importantes

Selon les informations disponibles, un système pour spas capillaires :

- Devrait être raccordé à une source d'eau potable (par exemple, le réseau municipal).
- Ne devrait pas comporter de réservoir de recirculation d'eau.
- Ne devrait pas faire recirculer l'eau de l'évier, même si celle-ci est utilisée pour un seul client.
- Devrait être accompagné du mode d'emploi du fabricant (MEF).
  - Le MEF doit indiquer comment nettoyer, désinfecter et entretenir le système.
  - Les instructions du MEF doivent être suivies par l'utilisateur.

## Ressources

Santé publique Ontario :

- [Guide de prévention et de contrôle des infections dans les milieux de services personnels, 3<sup>e</sup> édition](#)
- [Legionella: Questions and Answers](#) (en anglais seulement)
- [Milieux de services personnels](#) and [Légionellose \(Legionella, maladie du légionnaire\)](#)

Les renseignements contenus dans ce document datent de septembre 2025.

© Imprimeur du Roi pour l'Ontario, 2025

